

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-3218

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Cet amendement d'appel a pour but de s'opposer au niveau des plafonds des autorisations d'emplois pour les opérateurs de l'État pour 2021. Les opérateurs de l'État remplissent des missions de service public et doivent être à ce titre préservés. On retrouve parmi ces opérateurs des grands établissements publics comme les universités, Pôle emploi, Météo France, le CNRS, ou l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Or, ce sont 1276 postes qui vont être perdus cette année, dans la droite lignée de 2020 et 2021. Cela concerne pourtant des ministères et des opérateurs essentiels compte tenu du contexte que nous connaissons :

- Météo France (-150 ETP sur 2021 et 2022), pour Météo France, qui doit encore couper 95 ETP dans ses effectifs, alors même que le changement climatique rehausse l'importance de posséder un opérateur public compétent dans le domaine.
- Le CNRS (-128 ETP 2022), alors même que la recherche est un enjeu crucial.
- L'ANSES (-1296 ETP 2022), alors même que la santé et l'alimentation, de même le bien-être des animaux, nécessitent des investissements croissants.

D'autres arbitrages interpellent : comment justifier une hausse de 150 ETP pour la Société Grand Paris, projet aux bénéfices peu évidents pour les franciliens, et aux impacts sociaux et environnementaux certains, alors que l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs se voit supprimer 23 ETP ? Ces suppressions de postes sont complètement contre-intuitives et cet amendement a pour but de dénoncer cette situation.

"